



AVIS AUX BENEFICIAIRES DES LOCATIONS PERMANENTES

2024-2025

Reprise des activités : 19 août 2024

Périodes de fermeture totale des locaux :

- Jeûne genevois : jeudi 5 septembre 2024
- Fin d'année : du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus
- Pâques : du vendredi 18 avril au dimanche 4 mai 2025 inclus
- Fête du travail : jeudi 1^{er} mai 2025
- Ascension : jeudi 29 mai 2025
- Pentecôte : lundi 9 juin 2025
- Vacances d'été : du lundi 23 juin au dimanche 17 août 2025 inclus.

Périodes de vacances où les locaux sont accessibles sous demande au préalable à la commune, mais sous l'entière responsabilité des sociétés utilisatrices, quant à l'extinction des lumières et ouvertures/fermetures des portes :

- Vacances d'automne : du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024 inclus
- Vacances de février : du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025 inclus.
- Vacances de Pâques : du lundi 28 avril au vendredi 2 mai 2025 sauf le jeudi 1^{er} mai, fermeture totale